



Administration communale de Froidchapelle

FEUILLE COMMUNALE N° 1 - janvier 2007



Le bourgmestre, le collège échevinal, le conseil communal, le conseil du CPAS et l'ensemble du personnel communal s'associent pour vous présenter leurs meilleurs vœux de joie, de bonheur et de santé pour 2007.



CROIX-ROUGE
de BELGIQUE
Communauté francophone

La Croix-Rouge a besoin de vous...

Le service "prêt de matériel sanitaire" agit et essaie de se faire connaître du plus grand nombre dans les entités de Sivry-Rance et Froidchapelle.

Pour renforcer son action sociale et développer de nouveaux services répondant aux besoins de la population, la section locale recherche des bénévoles.

Jeunes ou moins jeunes, si vous acceptez de donner un peu de votre temps au service des autres, adressez-vous à :

Annie BERNARD - rue Gossec 24 - 6440 Vergnies - 060/45 56 31 (présidente)

Denise TERWAGNE-BOUILLARD - Grand-Rue 98 - 6470 Rance - 060/41 11 63 (trésorière)

Monique MARIJSSE-CORNELIS - rue du Champ du Four 19 - 6440 Froidchapelle - 060/41 10 58 (déléguée aux dons de sang)

MERCI ! - Campagne Fondation Damien des 26, 27 et 28 janvier 2007

"Merci". Y a-t-il beaucoup de mots plus beaux que ces cinq lettres toutes simples? De mots plus rares aussi? Combien de fois n'oublie-t-on pas de remercier, parce que l'on n'y pense pas, ou que ce n'est pas important, que c'est normal... ?

Avec Junior

Pourtant, la Fondation Damien tient vraiment à dire "merci" en janvier 2007. Et elle n'est pas seule. Il y a aussi Junior, un enfant des rues de Kinshasa qui avait la lèpre et qui a été soigné. Lui, il remercie la Fondation Damien et tous ceux qui lui ont permis de retrouver la vie. La Fondation Damien, elle, remercie tous les gens qui, chez nous, par leur soutien, lui permettent de travailler dans 16 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Des millions de personnes

Car Junior n'est pas seul. S'il est un cas à part (tous les malades ne sont pas enfants des rues, heureusement), il fait partie des innombrables malades soignés par la Fondation Damien. Depuis sa création en 1964, elle a sauvé des millions d'hommes, de femmes ou d'enfants. Des millions de familles d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont commencé une nouvelle vie. Grâce à la Fondation Damien et à ses employés locaux. Grâce aussi à la générosité de la population belge.

La lutte continue

Mais ces chiffres, si positifs soient-ils, doivent être mis en perspective. Car, aujourd'hui, la tuberculose fait, chaque année, 8 à 10 millions de malades, dont 2 millions meurent (un toutes les 15 secondes!). La lèpre, elle, frappe plus de 400.000 personnes par an... et risque parfois d'être négligée devant certains résultats positifs. C'est pourquoi les équipes médicales soutenues par la Fondation Damien luttent chaque jour pour dépister de nouveaux malades et les mettre en traitement. En 2005, elles ont ainsi trouvé et soigné 29.568 lépreux, 182.849 tuberculeux et 4.046 victimes de la leishmaniose (la "lèpre des montagnes"), soit un total de 216.463 nouveaux malades.

40 euros suffisent

Et tout ça pour un prix dérisoire, puisque 40 euros suffisent à la Fondation Damien pour sauver un malade de la lèpre ou de la tuberculose. Avec 40 euros, on peut éviter d'affreuses mutilations à un malade de la lèpre ou sauver la vie d'un malade de la tuberculose. Et, dans les deux cas, lui rendre un espoir et sa dignité d'être humain, ainsi qu'à toute sa famille.

D'avance merci

Mais, 40 euros, c'est impayable pour les malades. C'est pourquoi la Fondation Damien organisera sa campagne de récolte de fonds le dernier week-end de janvier. Des marqueurs seront en vente, au prix de 5 € la pochette de quatre. Réservez un bon accueil aux vendeurs bénévoles.

Par ailleurs, la Fondation Damien a un numéro de compte facile à retenir : 000-0000075-75. Tous les dons y sont les bienvenus. Les dons à partir de 30 euros donnent droit à une attestation pour déduction fiscale.

Au nom de Junior, des millions de malades soignés depuis 1964 et de ceux qui seront soignés demain... d'avance merci !

Fondation Damien - boulevard Léopold II 263 - 1081 Bruxelles. www.fondationdamien.be - CCP 000-0000075-75

L'indifférence tue, la Fondation Damien soigne.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le mercredi 10 janvier 2007, et ce, dans toute l'entité.

TCHERNOBYL ! 20 ANS SE SONT DEJA ECOULES !!!

Là-bas, dans les zones contaminées, tout semble normal, mais tout ce qui fait la vie est devenu poison invisible.

En accueillant les enfants, en leur procurant une nourriture saine et équilibrée, vous contribuez à leur décontamination. Vous stoppez le processus de dégradation lente mais progressive entamée dans leur organisme suite à l'ingestion d'aliments gorgés de césium, vous les "ressuscitez" en quelque sorte.

Si vous souhaitez accueillir un enfant en 2007, soit en juillet ou en août, veuillez contacter :

- soit le siège social, en téléphonant au 060/41 16 16 ou en écrivant à l'adresse suivante : Accueil, Renaissance et Renouveau pour Enfants de Tchernobyl - Jean-Claude MOUTHUY - rue Les Frères 3 - 6470 Rance;
- soit en téléphonant à Madame Martine STAFFE-MASSON au 060/41 13 30 ou en lui écrivant place Albert Ier 49 - 6440 Froidchapelle.

LA NOUVELLE LEGISLATION RELATIVE AU TABAGISME DANS LES RESTAURANTS

L'arrêté royal du 13 décembre 2005 stipule qu'il est interdit de fumer dans les lieux publics depuis le 1er janvier 2006. Pour le secteur horeca, la réglementation entre en vigueur le 1er janvier 2007.

La règle de base de cet A.R. est la suivante : il est interdit de fumer dans les lieux publics, même dans les établissements horeca. S'ils le souhaitent, les exploitants du secteur horeca peuvent néanmoins aménager un fumoir dans un local fermé et bien ventilé qui ne peut excéder 25 % de la superficie totale du commerce. Ce local doit être clairement indiqué et ne peut être une zone de passage. Seules des boissons peuvent être servies dans ce fumoir.

Les cafés (le texte de loi parle de "débits de boissons"), les friteries et les discothèques peuvent se soustraire à cette règle de base. Une dérogation est en effet prévue pour ces établissements. Les cafés dont le chiffre d'affaires lié à la restauration est limité (les activités de restauration représentent au maximum un tiers du chiffre d'affaires total) peuvent aménager une zone "fumeurs" satisfaisant à toutes les règles déjà en vigueur décrites dans l'A.R. de 1990.

Ces règles stipulent qu'il doit y avoir une séparation claire entre la zone "fumeurs" et "non-fumeurs", l'endroit doit être équipé d'un bon système de ventilation et la zone "fumeurs" doit être inférieure à la moitié de la superficie totale, sauf si le café couvre moins de 50 m².

Les cafés qui servent uniquement des repas légers ou de la petite restauration peuvent également avoir recours à cette dérogation. Les friteries et les discothèques ne doivent pas satisfaire à la règle relative au chiffre d'affaires. Les débits de boissons situés dans une enceinte sportive ne peuvent néanmoins se prévaloir de la dérogation.

Plus d'informations sur la législation sur www.fumer-horeca.be.

Quel est le sentiment de l'opinion publique en Belgique et en Europe à l'égard de l'interdiction de fumer dans les établissements horeca?

Dix pays européens ont adopté une disposition législative introduisant une interdiction de fumer dans le secteur horeca. La réglementation est déjà en vigueur en Irlande, en Norvège, en Italie, à Malte, en Suède et en Ecosse. En ce qui concerne la Lituanie, l'Islande, l'Angleterre et la France, elle sera appliquée dans l'année. Selon une enquête EUROSTAT menée dans 25 pays européens en 2005, il apparaît que 79 % des Belges sont favorables à l'interdiction de fumer dans les restaurants et 56 % dans les cafés. Le soutien accordé à ces mesures était le plus élevé dans les pays dans lesquels l'interdiction est déjà en vigueur (plus de 80 % d'avis favorables en Irlande, en Italie, en Suède et à Malte), ce qui prouve une fois de plus que l'interdiction de fumer dans les lieux publics est une mesure populaire.

Source : Fondation contre le Cancer

RAPPEL A L'ATTENTION DES AGRICULTEURS

Programme hivernal des conférences réalisées en collaboration avec les Comices agricoles de Thuin, Châtelet - Gerpinnes, Fontaine-l'Évêque, Binche, Seneffe, Fleurus, Lens, Mons, les Associations régionales des Eleveurs de Charleroi et de la Botte du Hainaut, les communes de la Botte du Hainaut (Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Sivry-Rance et Momignies), la Fondation Chimay-Warsoise, Hainaut Développement, la Fondation rurale de Wallonie, le GAL de la Botte du Hainaut et l'ASBL de la Foire de Sautin :

Jeudi 11/01 à 20 h aux Caves de la Source, route d'Anderlues 55 à Thuin : "Diversifications non alimentaires : les biocarburants de 2^e génération et le chanvre industriel"

Mardi 16/01 à 20 h au Kuursaal à Momignies : "Perspectives d'avenir du marché de la viande bovine"

Lundi 22/01 à 20 h au Mont à Goût de Gouy-lez-Piéton : "Parasitoses, gales, vermifuges"

Lundi 29/01 à 20h à la salle Désiré, rue de la Station à Strée : "Le nouveau Plan de Gestion durable de l'Azote, PGDA"

Mardi 13/02 à 20 h à la salle communale, place de Forges à Forges : "Déclaration de superficie, mesure agri-environnementales MAE, conditionnalité : nouvelles dispositions pour 2007"

Jeudi 15/02 à 20 h à la salle Désiré, rue de la Station à Strée : "Politique agricole régionale : bilan, perspective d'avenir et échanges sur les nouvelles orientations (Fonds d'Investissement agricole FIA, Plan de Développement rural PCDR...)"

REPOS HEBDOMADAIRE DANS L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

En date du 06/12/2006, le collège communal a pris la décision d'autoriser TOUS les artisans et commerçants intéressés de l'entité de Froidchapelle à ouvrir leur établissement situé dans l'entité pendant toute la semaine, y compris le dimanche, pendant toute l'année 2007, et ce, en dérogation au repos hebdomadaire visé par la loi du 22/06/1960.

AGENDA

Samedi 13 janvier à partir de 18 h 30 à la salle des fêtes de Froidchapelle : "30 ans de laetare en images". Retrouvez tous les déguisements, les chars, les groupes... depuis 1975. Près de 30 groupes vous ont présenté durant ces 30 années pas loin de 300 thèmes. Une projection sur grand écran de près de 500 photos retraçant l'histoire du laetare de 1975 à 2006. Vous qui avez un jour participé à ce grand cortège, ne manquez pas ce souper souvenir. Menu : apéritif, assortiment de soupes et pains chauds garnis, tarte à l'pronne. Projection des photos à partir de 21 h 30.

Vu le nombre de places disponibles, merci de réserver auprès de Marc PESTIEAU (0473/34 79 56), Céline PESTIEAU (060/41 23 61) ou Nicolas MARLIER (060/21 94 15). P.A.F. adultes : 10 € - enfants : 4 €. Organisation du groupe M. PESTIEAU.

Lundi 22 janvier à 20 h : conseil communal

Samedi 27 janvier : souper du foot de Froidchapelle à la salle des fêtes

Vendredi 2 février de 16 h à 18 h 30 : collecte de sang à la salle des fêtes de Froidchapelle

Samedi 3 et dimanche 4 février : week-end choucroute du foot d'Erpion

Samedi 10 février : souper du F.C. Boussu au cercle Saint-Rémi - rens. A. DUPUIS au 071/63 33 34

Dimanche 11 février à 14 h 30 à la salle des fêtes de Froidchapelle : grand concert de chants chorals interprété par "La Clé de Sivry" (30 choristes). Chef de chœur : Jocelyne BERHIN. Accompagnement musical : Philippe HUBERT. Organisation : Comité du Télévie de Froidchapelle. Vente des produits Télévie dans la salle. Entrée : 5 €. Billets en prévente (4 €) aux n° de tél. 060/41 15 56 - 060/41 20 00 - 060/41 13 30 - 060/45 54 52 - 060/41 21 88 ou chez les choristes de Cerfontaine, Froidchapelle et Sivry.

Editeur responsable : Willy DECUIR - bourgmestre - place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle - 060/45 91 46.

La présente feuille peut être consultée et téléchargée en couleurs sur notre site internet www.froidchapelle.be, dans les rubriques "Dernières nouveautés" et "Bulletin communal".